

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Crèche Vauban_ Région PACA _ Département des Bouches-du-Rhône _ Marseille (13)
Note de Première Phase (NPP) N° 130791338_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche VAUBAN - MARSEILLE (13)

Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N° 130791338_RNPP

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS
MARSEILLE\RAPPORT\PRO\130791338_RNPP_V5.DOC

EN

COURS\BRGM_ET\DOSSIERS\10ME194BA_LOT9B_130791338RNPP_CRECHE

VAUBAN_BRGM_13

N° DOSSIER	10	ME	194	B	a	ENV	AP	SGe	PIECE	1/1	AGENCE	MARSEILLE
11/08/11	PROV5	A. PIGHIERA	N. SOULET			N. DURAND			50+annexes		VERSION PROVISOIRE 5	
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET			SUPERVISEUR			nb. pages	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS		

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

La crèche Vauban (ETS n°130791338) est localisée au 62 rue de la Martinique à Marseille (13) dans un quartier résidentiel escarpé (6^{ème} arrondissement) en partie Sud-Ouest du centre-ville.

Cette crèche accueille 60 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans encadrés par 10 adultes. Elle est située à proximité de l'école élémentaire Guadeloupe (ETS n°0130729X) faisant l'objet d'un diagnostic présenté dans un rapport spécifique (0130729X_RNPP).

La crèche, propriété de la ville de Marseille, s'étend sur une surface d'environ 672 m² qui comprend :

- un seul bâtiment de plain-pied sans vide sanitaire,
- des espaces extérieurs recouverts en tartan (aires de jeux), ou en béton (courette non accessible aux enfants).

Au cours de la visite, il a été constaté que le bâtiment était sans vide sanitaire et qu'il n'y avait pas de jardin pédagogique, ni logement de fonction. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

C'est la proximité de la crèche par rapport à une ancienne ébénisterie répertoriée dans BASIAS (site BASIAS n° PAC1301123) qui a motivé son intégration dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que le bâtiment de la crèche Vauban, ancien ouvrier municipal, a été construit au début du XX^{ème} siècle sur un terrain vierge situé entre deux maisons d'habitations.

L'emprise du site BASIAS est située à plus de 25 m des bâtiments de la crèche.

Aucune information sur des incidents ou accidents éventuels, tel que des déversements de produits, survenus sur le site BASIAS n'a été retrouvée.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à environ 42 m de profondeur au droit du site. Du fait de cette profondeur, les eaux souterraines ne constituent donc pas un vecteur de transfert des polluants potentiels issus du site BASIAS.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité de la crèche.

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une crèche sans jardin pédagogique, aucun scénario d'exposition n'est envisagé.

Le scénario « ingestion de sols par les enfants » n'est pas à considérer. En effet, les sols en surface ne sont pas accessibles aux enfants de la crèche et ne sont pas susceptibles d'avoir été pollués par des émissions atmosphériques, des incidents ou des accidents en provenance du site BASIAS.

L'éloignement du site BASIAS par rapport à l'établissement scolaire d'une part et la profondeur de la nappe font qu'une éventuelle pollution de la nappe au droit du site BASIAS ne peut pas dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de la crèche. Le scénario « inhalation de l'air dans les bâtiments » n'est donc pas à considérer.

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, en l'absence de possibilité de transferts d'une éventuelle pollution au droit du site BASIAS vers l'établissement scolaire, nous proposons de classer la crèche Vauban (n°130791338), en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».